



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Vous avez un niveau BAC + 2 ans,
(scientifique, technique)**

devenez

Technicien Supérieur de l'Industrie et des Mines

►►► Des fonctions variées offrant un large panel de métiers au sein du réseau des DRIRE

► **Agents de catégorie B de la Fonction Publique de l'Etat**, les Techniciens Supérieurs de l'Industrie et des Mines exercent leurs fonctions principalement dans le réseau des Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et pour le compte du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables et du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, ce sur l'ensemble du territoire.

► En contact avec les entreprises et en relation de nombreux autres services de l'État, les Techniciens Supérieurs de l'Industrie et des Mines effectuent des missions variées, principalement dans les domaines de la sécurité industrielle et de la protection de l'environnement, consistant en des visites d'inspection et des contrôles effectués en entreprises assortis de l'étude de dossiers à caractère technique et de la rédaction de documents administratifs

►►► Une rémunération attractive

► **Salaires net mensuel en début de carrière :**

de **1 890 € à 2 400 €** en fonction de l'expérience professionnelle

► **En fin de carrière**, la rémunération est de **3 800€ nets mensuels**

►►► Quand et comment s'inscrire ?

► Date limite d'inscription au concours : **3 janvier 2008**

► Inscription en ligne : www.drire.gouv.fr

ou demandez un dossier de candidature : 01.53.44.28.00 ou

concours.minefi@finances.gouv.fr

►►► Pour en savoir plus contacter la DRIRE Nord-Pas-de-Calais :

► francis.boulangier@industrie.gouv.fr (03.27.71.20.25)